

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sport et laïcité : des milliers de femmes exclues des compétitions sportives

Ce mardi 18 février, à l'occasion de la séance plénière au Sénat, a eu lieu un débat au sujet d'une proposition de loi visant à renforcer le principe de laïcité dans les compétitions sportives en interdisant le port de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse. L'ANESTAPS réaffirme son opposition à cette proposition qui vient d'être adoptée par le Sénat.

Cette adoption porte une atteinte grave à la liberté de conscience, mais aussi aux droits de participer à la vie culturelle, de disposer de son corps et de ne pas être discriminée, pourtant garantis par les conventions internationales ratifiées par la France.

Loin de renforcer la neutralité du service public, cette loi exclue de manière ciblée et injustifiée des milliers de femmes, les obligeant à choisir entre leur identité et leur passion. L'ANESTAPS dénonce fermement l'instrumentalisation du principe de laïcité, devenant un outil d'exclusion, détourné de son objectif de garantir un espace neutre et inclusif.

L'adoption de cette proposition de loi au Sénat n'est pas une finalité, mais seulement une étape dans son parcours législatif. Rien n'est joué, cette proposition de loi doit encore être débattue, et peut encore être contestée. L'ANESTAPS réaffirme sa détermination à combattre cette proposition de loi, qui ne garantit ni un espace neutre, ni un espace inclusif, qui au contraire creuse les inégalités.

Nous continuerons de nous battre sans relâche pour que le sport **reste** un espace où chacun peut se **dépasser, apprendre et s'épanouir**, pour qu'il reste vecteur **d'émancipation** et de **cohésion sociale**.

Elina Tricoche

Attachée de Presse en charge de
la stratégie de communication

presse@anestaps.org

06.46.56.87.74

Lily Rogier

Présidente

lily.rogier@anestaps.org

07.85.31.87.34